Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215600925-20260409-DEL_40_2026-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°40 – 2026

Date de convocation :
2 avril 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Absente représentée : 1

L'an deux mil vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Laëtitia BRIZOUAL, M. Christophe LE TUTOUR, Mme Marie-Thérèse EVEN, M. Joseph LE GUENIC, M. Thierry JEHANNO, M. Michel GAINCHE, M. Eric POSSEME, Mme Christelle GAULARD, Mme Lydia LE CLERE, M. Jonathan LE PRIELLEC, Mme Typhen GROSEIL, Mme Laura CANTRELLE, M. Thomas HARNOIS, Mme Florine CORRE

ÉTAIT ABSENTE REPRÉSENTÉE :
Mme Véronique NICOLEAU-FRANCHETEAU donne pouvoir à

Mme Marie-Thérèse EVEN a été désignée secrétaire de séance.

OBJET :
Election des membres du Conseil d'Administration du CCAS

****

VU l'article 138 du Code de la Famille et de l'aide sociale complété par l'article 41 de la loi sur l'administration territoriale de la République, ainsi que le décret n°92-562 du 06 mai 1995 relatif au CCAS,

Madame la Maire informe l'assemblée communale que, conformément aux textes en vigueur, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est présidé par la Maire, et comprend au maximum huit membres élus en son sein par le Conseil Municipal, et huit membres nommés par la Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal.

En conséquence, Madame la Maire propose au Conseil Municipal de fixer le nombre de représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration et d'élire les représentants du Conseil Municipal.

AYANT ENTENDU l'exposé de Madame la Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

FIXE à 6, le nombre des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

PROCEDE à la désignation par vote à bulletins secrets des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

A l'appel de son nom chaque conseiller remet à Mme la Maire son bulletin écrit sur papier blanc.

- Nombre de bulletins : 14
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

Se sont proposés :

- EVEN Marie-Thérèse
- POSSEME Eric
- GAULARD Christelle
- GROSEIL Typhen
- CANTRELLE Laura
- CORRE Florine

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215600925-20260409-DEL_40_2026-DE

DONNE pouvoir à Mme la Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme
La Maire
Laëtitia BRIZOUAL

